

Remplace la date 12-sept.-2025

Date de révision 23-janv.-2026

Numéro de révision 11

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 10913  
**Numéro du fiche de données de sécurité** 10913  
**Nom du produit** BETADET SHR

### Autres moyens d'identification

**UFI** -  
**Synonymes** BETADET SHR RSPO MB  
**Substance pure/mélange** Mélange

Contient 1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Fabrication de substance  
Agent nettoyant  
Polish  
Cire  
Cosmétiques  
Formulation de préparations (mélanges)  
Metallurgique Industrie  
Agent moussant  
Émulsifiant  
Equipment maintenance and handling of waste  
tensioactif  
Utilisation industrielle  
Utilisation par les consommateurs  
Utilisation professionnelle  
Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL  
Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com  
**Numéro d'appel hors urgences** +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
 Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

<b>Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008</b>	
Europe	112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Catégorie 1 - (H318)
<b>Toxicité aquatique chronique</b>	Catégorie 2 - (H411)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

### 2.3. Autres dangers

#### Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

non applicable

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS 91648-19-0	>=35 - <=50 %	01-212076574 0-52-XXXX	293-878-1	Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS 91648-19-0	> 2000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un

élastique.

<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Wash contaminated clothing thoroughly with water before removing it, or wear gloves. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Retirer les prothèses, le cas échéant. Boire beaucoup d'eau. Arrêtez si la personne exposée se sent malade car vomir peut être dangereux. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.
<b>Protection individuelle du personnel et premiers secours</b>	Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Wash contaminated clothing thoroughly with water before removing it, or wear gloves.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes

Yeux	Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Douleur.
Cutané(e)	La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur. Irritante. Rougeur. cloques.
Ingestion	La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants Inconfort gastro-intestinal

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
------------------------	--

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec, CO <sub>2</sub> , eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Tenir le dos contre le vent. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière du jour. Voir la section 10 pour plus d'informations. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 10.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

### **Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N ,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS 91648-19-0	-	1.7 mg/kg bw/day [4] [6]	1.2 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

[4] Effets systémiques sur la santé.

[6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible  
**Notes**

### **Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
--------------	---------	-----------	------------

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N, N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS 91648-19-0	0.2 mg/kg bw/day [4] [6]	0.8 mg/kg bw/day [4] [6]	0.3 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

[4] Effets systémiques sur la santé.  
[6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

#### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-H YDROXY-N,N-DIMETHYL- 3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS 91648-19-0	15.2 µg/L	-	1.52 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-H YDROXY-N,N-DIMETHYL- 3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS 91648-19-0	54.91 µg/kg sediment dw	5.49 µg/kg sediment dw	100 mg/L	2.06 µg/kg soil dw	-

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques

Aucune information disponible.

##### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

##### Protection des mains

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle		> 480 minutes
	Porter des gants de protection en Viton™		> 480 minutes

	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile		> 480 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™		> 480 minutes

<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après toute manipulation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Aspect</b>	Liquide	
<b>Couleur</b>	transparent Jaunâtre	
<b>Odeur</b>	Savon	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	< -10 °C	
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>		Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Point d'éclair</b>	> 100 °C	Closed cup.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible.
<b>pH</b>	5 - 7	
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucune information disponible.
<b>Viscosité dynamique</b>	50 - 200 cP	@ 20 °C.
<b>Hydrosolubilité</b>	Soluble in water	
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>		non applicable.
<b>Pression de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.12	@ 20 °C.
<b>Masse volumique apparente</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de liquide</b>		Aucune information disponible
<b>Densité de vapeur</b>		Aucune information disponible.
<b>Caractéristiques des particules</b>		non applicable.
<b>Granulométrie</b>		Aucune information disponible
<b>Distribution granulométrique</b>		Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

<b>Point de ramollissement</b>	<0 °C
--------------------------------	-------

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

**Réactivité** Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

### **10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

#### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira.

### **10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

##### **Informations sur le produit**

**Inhalation** L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Contact oculaire** Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiments. Douleur.

**Contact avec la peau** Non irritant pendant l'utilisation normale. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Douleur. Rougeur. Irritante. cloques.

**Ingestion**

La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Inconfort gastro-intestinal.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Symptômes****Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDR OXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO -, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS	> 2000	> 2000	-

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion/irritation cutanée**

Non irritant pendant l'utilisation normale.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux. Peut causer des dommages permanents si l'œil n'est pas immédiatement irrigué. Provoque des brûlures oculaires.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**

Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**

Aucune information disponible.

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS (91648-19-0)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Algues	CE50	2.26 mg/L	72 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CL50	4 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Poisson	CL50	2.12 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Poisson	CE10	0.075 mg/L	32 jours	
Toxicité aquatique chronique	Algues	NOEC	0.76 mg/L	72 heures	
Toxicité aquatique chronique OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Daphnia magna	NOEC	1.05 mg/L	21 jours	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données permettant d'étayer cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront mises à leur disposition, à leur demande directe ou à la demande d'un fabricant de détergents.

1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS (91648-19-0)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	Biodégradation > 60 %	Facilement biodégradable
ISO 11734	60 jours	Biodégradation 60 %	Facilement biodégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Soluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A97, A158, A197
Code ERG	9L

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 969

N° d'urgence	F-A, S-F
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible
<b>RID</b>	
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M6

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, N.S.A. (1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnel	(-)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4511 pour la protection de l'environnement

#### Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).  
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

**Product restricted per REACH Annex XVII:** 3.

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECI</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision **Sections de la FDS mises à jour 1 16**

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données sur les substances dangereuses  
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
 Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland  
**Préparée par**

**Remplace la date** 12-sept.-2025

**Date de révision** 23-janv.-2026

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour**

assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2120765740-52-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	91648-19-0
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	293-878-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Fabrication de substance
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC1 - Fabrication de substances
<b>Catégories de processus</b>	PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC1 - Fabrication de substances

##### Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	<= 500
Unités	tonnes/an

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 8.6
Unités	kg/d

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

Dilution dans les eaux réceptrices (eau douce ou eau de mer)	777600 m3/d
--	-------------

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Air	Vitesse limite de rejet dans l'air 0 kg/d
Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de 97% Vitesse limite de rejet dans les eaux usées 15.52 kg/d

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	50%
Forme physique du produit	Liquide
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 2 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation extérieure

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC1 - Fabrication de substances**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	15.2 µg/l
Sédiments d'eau douce	54.91 µg/kg dwt
Eau de mer	1.52 µg/l
Sédiments marins	5.49 µg/kg dwt
Terrestre	2.06 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

**Méthode de calcul**

Modèle EUSES utilisé

**Remarques**

Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.7 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	1.2 mg/m <sup>3</sup>

Consommateur – orale, long terme – systémique	0.2 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	0.8 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0.3 mg/m <sup>3</sup>

Méthode de calcul  
Remarques

Modèle ECETOC TRA utilisé  
Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

#### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2120765740-52-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	91648-19-0
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	293-878-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Produits de lavage et de nettoyage
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
<b>Catégories de produit</b>	PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU22 - Utilisations professionnelles

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

##### Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	<= 40
Unités	tonnes/an

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 0.0033
Unités	kg/d

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
------	---

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Air	Vitesse limite de rejet dans l'air 0 kg/d
Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de 87.34% Vitesse limite de rejet dans les eaux usées 0.00329 kg/d

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	1.5%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés homologués EN 374

Catégories de processus	PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés homologués EN 374

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	15.2 µg/l
Sédiments d'eau douce	54.91 µg/kg dwt
Eau de mer	1.52 µg/l
Sédiments marins	5.49 µg/kg dwt

Terrestre 2.06 µg/kg dwt  
Impact sur le traitement des 100 mg/l  
eaux usées

Méthode de calcul Modèle EUSES utilisé  
Remarques Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.7 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	1.2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.2 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	0.8 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	0.3 mg/m <sup>3</sup>

Méthode de calcul Modèle ECETOC TRA utilisé  
Remarques Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2120765740-52-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	91648-19-0
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	293-878-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Produits lustrants et mélanges de cires
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
<b>Catégories de produit</b>	PC31 - Produits lustrants et mélanges de cires
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU22 - Utilisations professionnelles

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

##### Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	<= 40
Unités	tonnes/an

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 0.0033
Unités	kg/d

##### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
------	---

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Vitesse limite de rejet dans l'air 0 kg/d
Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de 87.34% Vitesse limite de rejet dans les eaux usées 0.00329 kg/d

#### Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

#### Contrôle de l'exposition des travailleurs

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	1.5%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés homologués EN 374
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC19 - Mélangeage manuel entraînant un contact intime avec la peau et seuls EPI disponibles
Durée d'exposition	Éviter toute activité impliquant une exposition d'une durée supérieure à 1 heure

### Section 3 - Estimation d'exposition

#### Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

##### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	15.2 µg/l
Sédiments d'eau douce	54.91 µg/kg dwt
Eau de mer	1.52 µg/l
Sédiments marins	5.49 µg/kg dwt
Terrestre	2.06 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

##### Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

##### Remarques

Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

##### Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.7 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	1.2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.2 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	0.8 mg/kg bw/d

Consommateur – inhalation, long terme – systémique 0.3 mg/m<sup>3</sup>

Méthode de calcul  
Remarques

Modèle ECETOC TRA utilisé  
Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

#### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2120765740-52-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	91648-19-0
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	293-878-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges Produits de lavage et de nettoyage
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
<b>Catégories de produit</b>	PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides) PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

#### Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	<= 80.0

Unités	tonnes/an
Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 320
Unités	kg/d

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

**Informations supplémentaires**

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Air	Vitesse limite de rejet dans l'air 0 kg/d
Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de 87.34% Vitesse limite de rejet dans les eaux usées 0.64 kg/d

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Forme physique du produit	Liquide
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 2 heures
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Englobe les concentrations jusqu'à	50%
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)

Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)

Catégories de processus	PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations
-------------------------	---

	spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Englobe les concentrations jusqu'à	50%
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)

### Section 3 - Estimation d'exposition

#### Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

##### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	15.2 µg/l
Sédiments d'eau douce	54.91 µg/kg dwt
Eau de mer	1.52 µg/l
Sédiments marins	5.49 µg/kg dwt
Terrestre	2.06 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

Méthode de calcul	Modèle EUSES utilisé
Remarques	Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

##### Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.7 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	1.2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.2 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	0.8 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	0.3 mg/m <sup>3</sup>

Méthode de calcul	Modèle ECETOC TRA utilisé
Remarques	Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2120765740-52-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	91648-19-0
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	293-878-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges Cosmétiques, produits de soins personnels
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
<b>Catégories de produit</b>	PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

#### Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
------	------------------------

Valeur	<= 240
Unités	tonnes/an

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 450
Unités	kg/d

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

**Informations supplémentaires**

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Air	Vitesse limite de rejet dans l'air 0 kg/d
Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de 97% Vitesse limite de rejet dans les eaux usées 1.8 kg/d

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	50%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)

Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 2 heures
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)

Catégories de processus	PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands
-------------------------	--

	conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)

Catégories de processus	PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 2 heures

### Section 3 - Estimation d'exposition

#### Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

##### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	15.2 µg/l
Sédiments d'eau douce	54.91 µg/kg dwt
Eau de mer	1.52 µg/l
Sédiments marins	5.49 µg/kg dwt
Terrestre	2.06 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

Méthode de calcul	Modèle EUSES utilisé
Remarques	Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

##### Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.7 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	1.2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.2 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	0.8 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	0.3 mg/m <sup>3</sup>

Méthode de calcul	Modèle ECETOC TRA utilisé
Remarques	Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2120765740-52-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	91648-19-0
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	293-878-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides)
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
<b>Catégories de produit</b>	PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides)
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	<= 20
Unités	tonnes/an

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 50
Unités	kg/d

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

**Informations supplémentaires**

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Air	Vitesse limite de rejet dans l'air 0 kg/d
Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de 87.34% Vitesse limite de rejet dans les eaux usées 2.3 kg/d

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	1.5%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure

Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée

Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 2 heures
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée

Catégories de processus	PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC28 - Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 1 heure

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 2 heures

Catégories de processus	PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 4 heures

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	15.2 µg/l
Sédiments d'eau douce	54.91 µg/kg dwt
Eau de mer	1.52 µg/l
Sédiments marins	5.49 µg/kg dwt
Terrestre	2.06 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

**Méthode de calcul**

Modèle EUSES utilisé

**Remarques**

Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.7 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	1.2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.2 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	0.8 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	0.3 mg/m <sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Modèle ECETOC TRA utilisé

**Remarques**

Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2120765740-52-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	91648-19-0
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	293-878-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
<b>Catégories de processus</b>	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles
<b>Catégories de produit</b>	PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU17 - Fabrication générale

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

##### Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	<= 20
Unités	tonnes/an

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 25
Unités	kg/d

##### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
------	---

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
---	-----------

**Informations supplémentaires**

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Air	Vitesse limite de rejet dans l'air 0 kg/d
Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de 87.34% Vitesse limite de rejet dans les eaux usées 1.25 kg/d

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	1.5%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374) et une protection oculaire
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure

Catégories de processus	PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 2 heures
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Portez un respirateur conforme à la norme EN140

Catégories de processus	PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC21 - Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles
Durée d'exposition	Éviter toute utilisation supérieure à 2 heures

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	15.2 µg/l
Sédiments d'eau douce	54.91 µg/kg dwt
Eau de mer	1.52 µg/l
Sédiments marins	5.49 µg/kg dwt
Terrestre	2.06 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

**Méthode de calcul**  
**Remarques**

Modèle EUSES utilisé  
Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

<b>Travailleur - cutanée, long terme - systémique</b>	1.7 mg/kg bw/d
<b>Travailleur - inhalation, long terme - systémique</b>	1.2 mg/m <sup>3</sup>
<b>Consommateur - orale, long terme - systémique</b>	0.2 mg/kg bw/d
<b>Consommateur - cutanée, long terme - systémique</b>	0.8 mg/kg bw/d
<b>Consommateur - inhalation, long terme - systémique</b>	0.3 mg/m <sup>3</sup>

**Méthode de calcul**  
**Remarques**

Modèle ECETOC TRA utilisé  
Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

## **Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2120765740-52-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	91648-19-0
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	293-878-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Agent moussant
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC12 - Utilisation d'agents d'expansion dans la fabrication de mousse
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	<= 5
Unités	tonnes/an

Type	Quantité annuelle par site
------	----------------------------

Valeur	<= 250
Unités	kg/d

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

**Informations supplémentaires**

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Air	Vitesse limite de rejet dans l'air 0 kg/d
Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de 87.34% Vitesse limite de rejet dans les eaux usées 2.3 kg/d

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	1.5%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés homologués EN 374
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	15.2 µg/l
Sédiments d'eau douce	54.91 µg/kg dwt
Eau de mer	1.52 µg/l
Sédiments marins	5.49 µg/kg dwt
Terrestre	2.06 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

**Méthode de calcul**  
**Remarques**

Modèle EUSES utilisé  
Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.7 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	1.2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur – orale, long terme – systémique	0.2 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	0.8 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0.3 mg/m <sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Modèle ECETOC TRA utilisé

**Remarques**

Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2120765740-52-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	91648-19-0
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	293-878-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Émulsifiant
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
<b>Catégories de processus</b>	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de cuves ou de grands récipients, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	<= 7
Unités	tonnes/an

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 350

Unités	kg/d
--------	------

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

**Informations supplémentaires**

Conditions d'exploitation	Utilisation intérieure
---------------------------	------------------------

**Mesures de contrôle pour prévenir les versions**

Air	Vitesse limite de rejet dans l'air 0 kg/d
Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de 87.34% Vitesse limite de rejet dans les eaux usées 2.3 kg/d

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

**Contrôle de l'exposition des travailleurs**

Titre	Mesures générales applicables à toutes les activités
Englobe les concentrations jusqu'à	1.5%
Forme physique du produit	Liquide
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Appliquer une norme de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés homologués EN 374
Utilisation intérieure/extérieure	Utilisation intérieure

**Section 3 - Estimation d'exposition**

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	15.2 µg/l
Sédiments d'eau douce	54.91 µg/kg dwt
Eau de mer	1.52 µg/l
Sédiments marins	5.49 µg/kg dwt
Terrestre	2.06 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

Méthode de calcul	Modèle EUSES utilisé
Remarques	Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.7 mg/kg bw/d
Travailleur – inhalation, long terme – systémique	1.2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur – orale, long terme – systémique	0.2 mg/kg bw/d
Consommateur – cutanée, long terme – systémique	0.8 mg/kg bw/d
Consommateur – inhalation, long terme – systémique	0.3 mg/m <sup>3</sup>

**Méthode de calcul**

Modèle ECETOC TRA utilisé

**Remarques**

Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

## Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2120765740-52-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	91648-19-0
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	293-878-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Mesures de traitement des déchets : Fabrication générale
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	<= 8
Unités	tonnes/an

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 22
Unités	kg/d

#### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Vitesse limite de rejet dans l'air 0 kg/d
Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de 87.34%
	Vitesse limite de rejet dans les eaux usées 0.701 kg/d

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

### Section 3 - Estimation d'exposition

#### Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

##### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	15.2 µg/l
Sédiments d'eau douce	54.91 µg/kg dwt
Eau de mer	1.52 µg/l
Sédiments marins	5.49 µg/kg dwt
Terrestre	2.06 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

##### Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

##### Remarques

Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

##### Dose dérivée sans effet (DNEL):

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.7 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	1.2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.2 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	0.8 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	0.3 mg/m <sup>3</sup>

### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2120765740-52-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	91648-19-0
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	293-878-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Mesures de traitement des déchets : Cosmétiques, produits de soins personnels
<b>Type</b>	Worker
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

#### Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	<= 4.8
Unités	tonnes/an

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 13
Unités	kg/d

#### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Vitesse limite de rejet dans l'air 0 kg/d
Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de 87.34%
	Vitesse limite de rejet dans les eaux usées 0.422 kg/d

**Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer**

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur
-------------	--

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	15.2 µg/l
Sédiments d'eau douce	54.91 µg/kg dwt
Eau de mer	1.52 µg/l
Sédiments marins	5.49 µg/kg dwt
Terrestre	2.06 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

**Méthode de calcul**  
**Remarques**

Modèle EUSES utilisé  
Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.7 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	1.2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.2 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	0.8 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	0.3 mg/m <sup>3</sup>

### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

<b>Nom chimique</b>	1-PROPANAMINIUM, N-(3-AMINOPROPYL)-2-HYDROXY-N,N-DIMETHYL-3-SULFO-, N-C12-14 ACYL DERIVS., HYDROXIDES, INNER SALTS
<b>Substance pure/mélange</b>	Mélange
<b>Numéro d'enregistrement REACH</b>	01-2120765740-52-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	91648-19-0
<b>CE n° (numéro d'index UE)</b>	293-878-1
<b>Fournisseur</b>	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd Internationale 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels BEL
<b>Numéro d'appel hors urgences</b>	+32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51
<b>Adresse e-mail</b>	SDS.EMEA@univarsolutions.com

### Section 1 - Titre

<b>Titre</b>	Cosmétiques, produits de soins personnels
<b>Type</b>	Consommateurs
<b>Groupe d'utilisateurs principaux</b>	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
<b>Catégories de rejet dans l'environnement</b>	ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
<b>Catégories de produit</b>	PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels
<b>Secteurs d'utilisation</b>	SU21 - Utilisations par des consommateurs

### Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

#### Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

**Catégories de rejet dans l'environnement** - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts  
- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

#### Quantités utilisées

Type	Tonnage annuel du site
Valeur	<= 240
Unités	tonnes/an

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	<= 0.026
Unités	kg/d

#### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Type	Usine de traitement des eaux usées urbaines
------	---

#### Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Vitesse limite de rejet dans l'air 0 kg/d
Eau	Atteindre une efficacité d'élimination dans les eaux usées sur site de 87.34% Vitesse limite de rejet dans les eaux usées 0.026 kg/d

#### Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux
-------------	--

réglementations locales et/ou nationales en vigueur

### Section 3 - Estimation d'exposition

**Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**- ERC8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts**

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Eau douce	15.2 µg/l
Sédiments d'eau douce	54.91 µg/kg dwt
Eau de mer	1.52 µg/l
Sédiments marins	5.49 µg/kg dwt
Terrestre	2.06 µg/kg dwt
Impact sur le traitement des eaux usées	100 mg/l

**Méthode de calcul**

Modèle EUSES utilisé

**Remarques**

Pour plus d'informations, contacter psr@kao.es

**Dose dérivée sans effet (DNEL):**

Travailleur - cutanée, long terme - systémique	1.7 mg/kg bw/d
Travailleur - inhalation, long terme - systémique	1.2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur - orale, long terme - systémique	0.2 mg/kg bw/d
Consommateur - cutanée, long terme - systémique	0.8 mg/kg bw/d
Consommateur - inhalation, long terme - systémique	0.3 mg/m <sup>3</sup>

### Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

L'efficacité d'élimination depuis les eaux usées exigée peut être obtenue par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. L'efficacité d'élimination dans l'air exigée peut être obtenue par des technologies sur site, seules ou combinées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.